



Union Sportive de l'Enseignement
du Premier degré
167, bd de la Villette 75010 PARIS
Tel : 01.53.38.85.18
Mail : contact@usep75.fr



PARIS 2024


MAIRIE DE PARIS



Direction de la Jeunesse et Sports
Bureau des Ecoles du Sport
25, Boulevard Bourdon 75004 PARIS
Tel : 01 42 76 28 30 / 32 02

Paris, le vendredi 9 novembre 2018

CIRCULAIRE GENERALE

HANDBALL

2018-2019

POUSSINS, PUPILLES GARÇONS
POUSSINES, PUPILLES FILLES

Mis à jour le **09/11/2018**

I. DATES DES RENCONTRES

POUSSINS – PUPILLES GARCONS-(MIXTE) : du 07/11/2018 au 20/02/2019 (phase de poules)

1/8 DE FINALE : 20 mars 2019

Quarts DE FINALE : 03 avril 2019

Demi-FINALE : 17 avril 2019

FINALE : 22 mai 2019 et 05 juin 2019

II. COMPOSITION DES EQUIPES

Toutes les rencontres Poussins et Pupilles : équipes de 7 joueurs dont 1 gardien de but + 5 remplaçants.

III. TERRAINS

Sur terrain de handball.

IV. REGLES

Toutefois vous trouverez sur le document "Jeune Officiel" les règles principales. Ce document est disponible sur simple demande.

V. CATEGORIES D'AGE ET DUREE DES RENCONTRES

POUSSINS	2009 - 2010	2 X 12 min
PUPILLES	2007 - 2008 - 2009	2 X 15 min

Les enfants nés en 2009 peuvent joués soit en POUSSINS soit en PUPILLES.

Pour cela il conviendra d'entourer, sur la licence de l'enfant, la catégorie choisie (PO ou PU) et de rayer celle qui n'est pas retenue pour lui.

Les organisateurs des rencontres pourront néanmoins adapter les temps de jeu aux situations particulières rencontrées.

VI. BALLONS

Ils doivent être adaptés à la taille des enfants.

PO et PU : T 0

VII FEUILLES DE MATCHES (obligatoire)

**ETABLIR UNE FEUILLE PAR RENCONTRE, EN UTILISANT LES FEUILLES DE MATCHES.
LES REMPLIR SOIGNEUSEMENT ET COMPLETEMENT EN INDIQUANT :**

- Nom, prénom, numéro de licence des joueurs et des animateurs
- Catégorie : PO, PU
- **Poules : 1, 2, 3, etc ... Très important**
- Indiquez lisiblement le résultat.

LA COMMISSION SPORTIVE N'HOMOLOGUERA QUE LES FEUILLES SOIGNEUSEMENT ET COMPLETEMENT REMPLIES.

Si une association constate une anomalie (licences, photographies, ...), elle **doit porter une réclamation** au dos de la feuille de rencontre pour que la commission soit saisie du litige et statue.

L'équipe vainqueur a la charge d'expédier obligatoirement la feuille de match. En cas de match nul, c'est l'équipe qui a le plus petit n° dans la poule qui aura la charge de l'expédition

Pour communiquer les résultats le plus vite possible utiliser le mail : resultats@usep75.fr

(ce qui ne vous dédouane pas de l'envoi de la feuille de match)

Par téléphone : 01.53.38.85.18 - Par fax : 01.40.40.14.47

Par courrier USEP Paris 167, bd de la Villette 75010 PARIS

Chaque responsable d'association veillera à ce que ses animateurs soient informés de ces dispositions.

VIII. LICENCES

Les rencontres organisées par l'USEP ne sont ouvertes qu'aux enfants dûment licenciés à l'USEP encadrés par des animateurs dûment licenciés à l'USEP. Cette règle est la règle minimale exigée par toute fédération sportive.

Les licences, preuve d'appartenance à notre fédération sportive, garantissent l'assurance de leurs titulaires en cas d'incident et d'accident lors des déplacements et des compétitions. Elles sont en outre la principale ressource de l'USEP Paris et lui permettent de remplir matériellement sa mission.

Leur présentation et leur description sur les feuilles de matches seront donc obligatoires dès la première rencontre

A PARTIR DE CETTE DATE, ET SUITE AUX DECISIONS PRISES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2001, LA PRESENTATION DE LA LICENCE REVETUE D'UNE PHOTOGRAPHIE DE SON TITULAIRE SERA OBLIGATOIRE AVANT CHAQUE RENCONTRE. IL SERAIT BON POUR UNE BONNE EDUCATION A LA VIE ASSOCIATIVE, QUE LA VERIFICATION DES LICENCES SOIT EFFECTUEE PAR LES ENFANTS EUX-MEMES.

Afin de s'assurer de la stricte application de cette règle fédérale élémentaire, la commission de handball a décidé de procéder à des vérifications systématiques des feuilles de matches en comparant celles-ci au listing informatisé des adhérents.

En cas d'"anomalies", elle a décidé d'appliquer les sanctions suivantes :

1^{ère} : match perdu, 0 point marqué

2^{ème} : non participation à la phase finale

3^{ème} : exclusion du championnat

CES MESURES SERONT APPLIQUEES STRICTEMENT.

Seuls les enfants scolarisés dans une école et licenciés à l'USEP Paris peuvent participer aux rencontres USEP.

Les enfants nés en 2006 (d'âge de 6^{ème}) mais scolarisés dans une école peuvent être licenciés à l'USEP Paris si un certificat de scolarité signé du Directeur de l'école accompagne la demande.

Ces certificats sont conservés à l'USEP et serviront en cas de litige.

IX. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

TRES IMPORTANT : les responsables signeront les cartons d'utilisation des installations déposés au bureau d'accueil des stades. Pensez-y. Si vous ne signez pas les bordereaux d'occupation les installations vous seront retirées l'année suivante.

X. FORMULE SPORTIVE

Rencontres par secteurs géographiques.

Classement aux points :	match gagné	3 points
	match nul	2 points
	match perdu	1 point

Deux forfaits, sans avertir l'adversaire, entraînent l'exclusion des rencontres USEP.

XI. ARBITRAGE

Dans la continuité de la journée des Jeunes Officiels du mercredi 12 Octobre, il est nécessaire de mettre en place la prise en charge des rencontres par les enfants.

Chaque association devra fournir des Jeunes Officiels pour :

- tenir le chronomètre pour la rencontre
- tenir la feuille de match
- vérifier les licences
- aider à l'arbitrage pour les touches ou le fond de terrain.
- bien évidemment arbitrer si le Jeune Officiel peut le faire.

Notre mission d'éducation nous invite à le faire. Former de Jeunes Officiels au règlement Handball USEP et leur permettre d'assumer ce rôle sur les terrains doit être notre objectif.

Nous sommes avant tout des éducateurs et nous ne devons absolument pas l'oublier dans notre rôle d'animateur sportif.

Se fondant sur l'expérience de ces dernières années, il a été décidé ce qui suit :

Lorsqu'une association présente un Jeune Officiel pour arbitrer une rencontre, c'est obligatoirement cet enfant (ou ces enfants dans le cas d'un double arbitrage) qui officieront. En cas de litige sur ce principe il faut le mentionner au dos de la feuille de match, la commission Handball statuera.

RAPPEL : PROTECTION DU PORTEUR DU BALLON

La défense doit se faire en face à face.

Toute défense par l'arrière du joueur porteur du ballon entraîne un coup franc. Si le joueur porteur du ballon est en situation de tir (bras armé) cette faute entraîne un jet de 6 m.

Toute action sur le bras du porteur du ballon en position de tir entraîne un jet de 6 m.

Toute action de jeu dangereux est sanctionnée d'une suspension de 1 minute pour le joueur fautif. Cette sanction peut être cumulée avec un jet de 6 m.

XII. QUALIFICATIONS 'sous réserve de changements en cas d'annulation d'équipes'

Toutes les équipes sont reprises après la phase de poule.

A- POUSSINS EXCELLENCE

A l'issue des rencontres de poules,

- **Huitièmes de finale le 20 mars 2019 (23 équipes)** : 7 tournois de 3 et 1 matchs

Sont qualifiés pour les quarts de finales les deux premiers des tournois et les vainqueurs des matchs . **Soient : 15 équipes**

- **Quarts de finale le 03 avril 2019 (15 équipes)** : 3 tournois de 3 et 3 matchs

Sont qualifiés pour les demi-finales les premiers des tournois et les vainqueurs des matchs
Soient : 6 équipes

- **Demi-finales le 17 avril 2019 (6 équipes)** : 2 tournois de 3 équipes

Sont qualifiés pour la finale les deux premiers de chaque tournoi **Soient : 4 équipes**

- **Finale le 22 mai 2019** : Tournoi à 4

B - PUPILLES EXCELLENCE

A l'issue des rencontres de poules,

- **Huitièmes de finale le 20 mars 2019 (20 équipes)** : 6 tournois de 3 et 1 match

Sont qualifiés pour les quarts de finales les deux premiers des tournois et les vainqueurs des matchs . **Soient : 13 équipes**

- **Quarts de finale le 03 avril 2019 (13 équipes)** : 3 tournois à 3 et 2 matchs

Sont qualifiés pour les demi-finales les premiers des tournois et les vainqueurs des matchs .
Soient : 7 équipes

- **Demi-finales le 17 avril 2019 (7 équipes)** : 1 tournois de 3 équipes et 2 matchs

Sont qualifiés pour la finale les deux premiers de chaque tournoi et les vainqueurs des matchs

Soient : 4 équipes

- **Finale le 22 mai 2019** : Tournoi à 4

C - POUSSINS HONNEUR (9 équipes)

- **Quarts de finale le 20 mars 2019 (9 équipes)** : 3 tournois de 3 équipes

Sont qualifiés pour la demi-finale les deux premiers de chaque tournoi
Soient : 6 équipes

- **Demi-finales le 17 avril 2019 (6 équipes)** : 2 tournois de 3 équipes

Sont qualifiés pour la finale les deux premiers de chaque tournoi
Soient : 4 équipes

- **Finale le 22 mai 2019** : Tournoi à 4
-

NOUVEAU POUR LES POUSSINS HONNEUR

Suite à la décision de l'AG et afin d'expérimenter le jeu « minihand » pour les poussins, un tournoi en deux journées aura lieu cette année.

1^{ère} journée : mercredi 30 janvier 2019

Finale : mercredi 14 avril 2019.

Le « minihand » se jouera en travers du gymnase (deux terrains sur un gymnase) avec des buts type KAGE Décathlon et un ballon type beach handball (matériel d'organisation fourni par l'USEP). Les équipes seront composées de 4 ou 5 joueurs dont 1 gardien. Les équipes PO Honneur engagées seront conviées dans une circulaire spécifique. Notez d'ores et déjà les dates.

D - PUPILLES HONNEUR (9 équipes)

- **Quarts de finale le 20 mars 2019 (9 équipes)** : 3 tournois de 3 équipes

Sont qualifiés pour la demi-finale les deux premiers de chaque tournoi
Soient : 6 équipes

- **Demi-finales le 17 avril 2019 (6 équipes)** : 2 tournois de 3 équipes

Sont qualifiés pour la finale les deux premiers de chaque tournoi
Soient : 4 équipes

- **Finale le 22 mai 2019** : Tournoi à 4

Les classements seront consultables et téléchargeables sur

www.usep75.fr

Les Challenge Anicet Sanesteban et Christian Lecompte, regroupant les équipes Poussins et Pupilles Garçons éliminées du championnat feront l'objet d'une circulaire particulière.

Liste des gymnases

Gymnase Valeyre : 24, rue de Rochechouart 75009 / Tèl : 01.42.85.26.73
Métro : *Cadet*

Gymnase Lancry - Jean Verdier : 11, rue de Lancry 75010 / Tèl : 01.42.03.16.24
Métro : *Jacques Bonsergent*

Gymnase Candie : 11, rue de Candie 75011 / Tèl : 01.43.55.84.95
Métro : *Ledru-Rollin*

Gymnase Cour Des Lions : 9/11, rue Alfonse Baudin 75011 / Tèl : 01.43.55.06.98
Métro : *Richard Lenoir ou
St Sébastien Froissard*

Gymnase Léo Lagrange : 68, bd Poniatowski 75012 / Tèl : 01.46.28.31.57
Métro : *Pte de Charenton*
Tram : *Pte de Charenton*

Gymnase Reuilly : 43-49, allée Vivaldi 75012 / Tèl : 01.53.44.77.60
Métro : *Daumesnil*

Gymnase annexe Ivry : 81, bd Masséna 75013 / Tèl : 01.42.16.66.00
Métro : *Pte de Choisy*

Gymnase Dunois : 70, rue Dunois 75013 / Tèl : 01.45.84.83.92
Métro : *Chevaleret ou
Nationale*

Gymnase Didot : 18, avenue Marc Sangnier 75014 / Tèl : 01.45.39.89.35
Métro : *Pte de Vanves*
Tram : *Didot*

Gymnase St Charles-Cévènes : 11, rue de la Montagne d'Aulas 75015 / Tèl : 01.45.57.79.84
Métro : *Lourmel*

Gymnase Dupleix : 28, rue Edgar Faure 75015 / Tèl : 01.53.86.70.50
Métro : *Dupleix*

Gymnase de la Fédération : 16, rue de la Fédération 75015 / Tèl : 01.45.75.38.74
Métro : *Bir Hakeim*

Gymnase Biancotto : 6, avenue de la Pte de Clichy 75017 / Tèl : 01.53.06.68.80
Métro : *Pte de Clichy*

Gymnase Max Rousié : 28, rue André Bréchet 75017 / Tèl : 01.44.85.42.50
Métro : *Pte de St Ouen*

Gymnase Bertrand Dauvin : 12, rue René Binet 75018 / Tèl : 01.44.92.73.32
Métro : *Pte de Clignancourt*

Liste des gymnases (suite)

Gymnase Doudeauville : 82, rue Doudeauville 75018 / Tèl : 01.42.55.88.95

Métro : *Château Rouge*

Gymnase Ladoumègue : 1, place de la Pte de Pantin 75019 / Tèl : 01.49.15.08.78

Métro : *Pte de Pantin*

Tram : *Delphine Seyrig*

Gymnase Le Vau : 36, rue le Vau 75020 / Tèl : 01.43.61.42.26

Métro : *Pte de Bagnolet*

Tram : *Séverine*

Gymnase des Rigoles : 296, rue des pyrenées 75020 / Tèl : 01.46.36.16.63

Métro : *Jourdain*

Gymnase Maryse Hilsz : 34, rue de Maryse Hilsz 75020 / Tèl : 01.43.73.57.97

Métro : *Pte de Montreuil*

Tram : *Pte de Montreuil*

Gymnase Hautpoul : 50, rue d'Hautpoul 75019 / Tèl : 01.42.06.87.76

Métro : *Ourcq*

Tram : *Porte de Pantin*